



## autoentrepreneur et dirigeant de SAS

Par **joaquin**, le **25/12/2019** à **09:39**

Bonjour,

En tant qu'autoentrepreneur, puis je établir des factures au nom de la SAS dont je suis dirigeant. En tant qu'autoentrepreneur j'ai d'autres clients que la SAS et j'exerce l'activité de programmeur informatique. Qui lors d'un contrôle de l'urssaf ?

Cordialement

Joaquin Gonzalez

Par **Visiteur**, le **26/12/2019** à **18:27**

Bonsoir

Personnellement, je pense qu'il faut être prudent et bien distinguer les activités associées à chacune de vos fonctions, car si rien n'interdit de porter ces 2 "casquettes",

ce site,

<https://www.expert-comptable-tpe.fr/>

il est dit qu' aucun texte n'interdit à ce jour à un président de SAS de facturer des prestations de services à celle-ci en tant qu'auto-entrepreneur, si celles-ci correspondent à une prestation effective et technique, distincte de ses fonctions de direction (gestion stratégique, management, développement commercial, etc.).

Par **P.M.**, le **26/12/2019** à **18:40**

Bonjour,

En tout cas, ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, forum sur lequel il est publié...

Mais, je vous propose quand même [ce dossier](#)...